



**A l'Attention du Monsieur
Le Directeur Général du Laboratoire National de la Santé
LNS Mali**

13 JUIN 2013

N° 1192

Objet : Octroi de l'accréditation au laboratoire d'analyse microbiologique des produits agroalimentaires du Laboratoire National de la Santé « LNS ».

Pièces jointes :

- Un certificat d'accréditation en version française,
- Un certificat d'accréditation en version anglaise,
- Une annexe technique n°1,
- Un CD contenant le logo TUNAC.

Suite à la réunion du comité d'accréditation d'analyses agroalimentaires du 06 juin 2013 et après examen du rapport de l'évaluation complémentaire du laboratoire d'analyses microbiologiques des Denrées Alimentaires du Laboratoire National de la Santé « LNS », ainsi que les réponses aux écarts relevés lors de cette évaluation, il a été émis un avis favorable pour l'octroi de l'accréditation de votre laboratoire.

Eu égard à ce qui précède et conformément au décret n°2006-1340 du 8 Mai 2006, fixant les critères et les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et la composition du comité d'arbitrage et son fonctionnement, j'ai l'honneur de vous informer, qu'il a été décidé l'octroi de l'accréditation au laboratoire d'analyses microbiologiques des Denrées Alimentaires du Laboratoire National de la Santé « LNS » pour la portée prescrite dans l'annexe technique N°1.

Je vous joins une copie du logo TUNAC que vous pouvez l'utiliser en respectant le document DO.G.05 précisant les règles générales d'utilisation du logo TUNAC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes considérations distinguées.

Le Directeur Général



REZGUI